

Carrefours jugés dangereux, embarras de circulation : nous avons recensé les principaux points noirs dans les zones industrielles rémoises. Certains aménagements vont changer la vie des usagers

voirie des parcs : des améliorations en vue

Il n'existe pas forcément une solution à chaque problème, mais au moins peut-on avancer des explications. Ce postulat nous a servi de base de travail. Nous avons en effet soumis la liste des principaux soucis ou difficultés rencontrés dans les zones industrielles aux services compétents. En l'occurrence l'Équipement, la CCIRE et surtout la Ville de Reims, à qui échoit la majeure partie du réseau routier.

Les services techniques municipaux se sont pliés de bonne grâce au jeu des questions-réponses. Les présidents d'associations louent d'ailleurs la réceptivité de la mairie à leurs doléances. Plusieurs aménagements routiers ont déjà été réalisés, à la satisfaction des usagers des parcs d'activités. Citons par exemple la pose de "stops" à La Neuville, la création de ronds-points à Colbert et à Farman-Pompelle, ou encore l'élargissement d'un pont enjambant le canal sur cette zone. La sécurité s'en est trouvée partout améliorée. Peut-on faire plus et mieux ? Réponse ci-après...

Parc d'activités Nord-Est

> *L'intersection de la rue Général-Micheler et du boulevard Marcelin-Berthelot pose problème : venant de la première, il est difficile d'accéder au second, et à plus forte raison de le traverser, en raison du flot important de véhicules qui l'empruntent à certaines heures.*

Ville de Reims : Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'échangeur Reims-Cormontreuil, la direction départementale de l'Équipement a été amenée à instaurer une déviation depuis l'A4 par le boulevard des Tondeurs pour le trafic de transit entre Paris et Charleville-Mézières.

D'autre part, les usagers de l'agglomération rémoise utilisent de plus en plus le boulevard des Tondeurs pour les liaisons inter-quartiers.

Ces deux faits expliquent le flot important de véhicules aux heures de pointe au carrefour précité.

Toutefois, il est prévu (*urgent ! NDLR*) de procéder au contournement du parc d'activités Nord-Est lors du raccordement du boulevard des Tondeurs à l'A34, ce qui aura pour effet d'instaurer de nouveaux itinéraires, d'où un allègement important de la circulation sur le boulevard Berthelot.

Parc d'activités Colbert

> *L'intersection formée par la rue Pierre-Maître, l'avenue Brébant et la rue Henri-Midol, avec le canal et la voie de chemin de fer, est très complexe et non sécurisée. Il se dit que tout projet d'aménagement serait bloqué par l'existence d'un schéma prévoyant le raccordement d'une bretelle d'autoroute à cet endroit : fantasme ou réalité ? Les usagers réclament un giratoire.*

Ville de Reims : La complexité de ce carrefour incite les automobilistes à faire preuve de prudence. Ce carrefour n'est donc pas accidentogène.

Un carrefour giratoire améliorerait le confort des usagers mais il s'avérerait difficile à franchir pour les cyclistes compte tenu de la présence de voies ferrées. Aussi, il apparaît souhaitable d'attendre les conclusions de l'étude qui sera engagée pour la réalisation de la nouvelle liaison prévue au plan de déplacements urbains (PDU)

entre la rue Pierre-Maître et l'autoroute A4.

> *Le croisement entre la rue Emile-Druart et la rue Gutenberg ne satisfait pas les riverains. Là aussi un rond-point est demandé.*

Ville de Reims : Ce carrefour est situé pour partie sur Reims et Saint-Brice-Courcelles. Aussi, toute opération d'étude et d'aménagement se doit d'être menée conjointement par ces deux communes.

Mais l'aménagement de l'intersection n'apparaît pas comme prioritaire dans la mesure où celle-ci n'est pas accidentogène. Une opération de ce type relèverait davantage du confort des usagers que de leur sécurité à proprement parler.

Actipôle Neuville

> *Le gros point noir est constitué par le boulevard des Tondeurs, en raison de la vitesse excessive des automobilistes. Il y aurait en moyenne un accident par jour quand il pleut. En outre, la sortie à la hauteur du garage Fiat est jugée étroite et peu visible.*

Ville de Reims : Une étude de modification du tracé du virage

Avenue Brébant : cette intersection formée par trois voies, avec en plus le chemin de fer, est effectivement très complexe...



est en cours, en liaison avec les services de l'Équipement, les travaux en résultant étant envisagés pour le premier trimestre 2003.

> *Le samedi, des bouchons se forment dans la zone. Solutions suggérées : élargir les voies (devant Quick) ou détourner une partie de la circulation.*

Ville de Reims : Les usagers disposeront dès le printemps prochain d'un deuxième carrefour giratoire situé sur la RD966 pour entrer et sortir de l'Actipôle La Neuville.

Parc d'activités Farman-Pompelle

> *Aux heures de pointe, un bouchon dangereux débordant sur le rond-point Farman et la RN 44 se forme rue Gabriel-Voisin, à cause d'un feu tricolore qui ne semble pas régulé en fonction du trafic.*

Ville de Reims : Une signalisation lumineuse tricolore a été implantée à ce carrefour afin de permettre aux usagers du parc de s'insérer en toute sécurité sur la rue Gabriel-Voisin.

Cette intersection étant située à proximité du carrefour giratoire de la nationale 44 qui apporte un flux important de véhicules aux heures de pointe, le stockage des véhicules sur la rue Gabriel-Voisin s'avère insuffisant compte tenu des temps de sécurité minimum obligatoire qui doivent être mis en œuvre au niveau des feux tricolores.

Pour augmenter les capacités de stockage (dont une partie est d'ailleurs assurée par la rue Léon-Patoux), il faudrait élargir la rue afin de disposer de trois voies de circulation. Cette solution est techniquement inenvisageable.

> *Un ralentissement de plusieurs centaines de mètres s'observe le matin sur l'autoroute A4 au tourné-à-droite vers l'avenue Nicéphore-Niepce. Cette sortie a connu récemment un accident mortel.*

Ville de Reims : L'intense circulation aux heures de pointe au carrefour giratoire situé sur la commune de Cormontreuil est à l'origine du ralentissement sur l'A4.

> *Deux problèmes se posent au rond-point de Prunay (en face de Reims Aviation) : le rétrécissement à une voie en venant de Reims est jugé un peu brutal ; le carrefour est bombé, ce qui fait que les camions ont tendance à gerber à cause de la force centrifuge.*

passé semble prioritaire mais n'est pas signalée comme telle. Ce qui crée une ambiguïté, car on peut croire qu'il s'agit d'une sortie d'entreprise. Faut-il matérialiser la priorité, ou bien la supprimer ?

Ville de Reims : Le très faible trafic routier existant sur ces axes (en impasse) n'impose pas la mise

L'aménagement de ronds-points et de pistes cyclables font partie des solutions appréciées par les salariés des parcs d'activités...



DDE : Ce giratoire ne souffre pas de défaut de conception. Ce qui est en cause, c'est la vitesse parfois inadaptée de certains poids lourds, qui l'abordent trop rapidement.

> *A l'intersection rue du Val-Clair / impasse du Val-Clair, l'im-*

en place d'un stop qui a souvent pour effet d'engendrer une vitesse excessive des véhicules.

> *Impasse du Val-Clair, toujours, les riverains réclament un débouché sur la RN, car le cul-de-sac crée parfois des blocages de la circulation pouvant pénaliser les entreprises.*

CCIRE : Le désenclavement de la zone et son raccordement à la RN 44 est tout à fait à l'ordre du jour, puisqu'une étude est en cours. On peut annoncer que, courant 2003, deux bretelles seront mises en service. L'une pour entrer dans la zone Pompelle, l'autre pour en sortir, via l'impasse du Val-Clair.

La bretelle d'entrée passera à proximité du bâtiment Auga. La bretelle de sortie orientera les usagers vers le rond-point de Prunay (Reims Aviation). Il sera donc impossible, dans un premier temps, de repartir directement vers Reims, et ce pour des raisons de sécurité. Le débouché sur la route nationale nécessiterait la construction d'un giratoire. Or une réflexion plus vaste est actuellement menée pour redéfinir le rôle et le statut de cette importante artère traversant un parc d'activités et une zone universitaire.

Pour répondre aux doléances des entreprises du site, mais aussi pour satisfaire les besoins des nouvelles sociétés qui s'y installent, en particulier dans le domaine de la logistique, la chambre de commerce et d'industrie de Reims-Epernay a décidé de prendre les devants. L'opération est déjà budgétée. Les services de l'Équipement devront naturellement donner leur accord sur le tracé de cette nouvelle voirie avant le lancement des travaux. ■